

plain et les Français à fond de cale, donna la chasse au navire de De Caen avec le Flibot, supérieur en force ; mais par une mauvaise manœuvre, il engagea le beaupré du Flibot dans celui du navire français, et l'issue du combat allait être douteuse, quand le mot de quartier, parti de la bouche de quelques hommes de De Caen, reçut pour réponse : *bon quartier* et fit suspendre le combat. Thomas Kirk fit monter Champlain sur le pont, croyant que celui-ci donnerait à De Caen l'avis de se rendre ; mais Champlain n'ayant pas voulu donner ce conseil à De Caen, le combat allait peut-être recommencer, quand l'arrivée des deux pataches, attisées par le bruit du canon, démonta à l'armateur Français la complète impossibilité de continuer la résistance.

Ces événements, désastreux pour les Français, n'avaient pas fait grand bien aux frères Kirk qui pour se refaire un peu de leurs dépenses chargèrent leurs navires de bois de mûre, de construction et même de chauffage pendant leur séjour à Tadoussac.

L'infâme Français, traître à son pays, et déserteur des croyances de ses pères, Jacques Michel, n'était déjà plus trop bien vu de David Kirk : profondément méprisé des vrais Français, peu aimé des traitres calvinistes, point du tout respecté des Anglais, en horreur aux Sauvages mêmes, il était tourmenté de ses remords et poursuivi par le sentiment de son orgueil froissé ; l'idée de son indigne conduite et de son abjection, le faisait tomber dans des accès de fureur et de rage, suivis d'une torpeur aussi effrayante.

Champlain eut pitié de ce misérable et voulut l'aider de ses conseils ; il lui montra qu'il était encore possible pour lui de revenir à son Dieu et à son roi ; mais l'orgueil le retint, et au bout de quelques jours, il eut un accès qui fut suivi d'une léthargie de trente-six heures, à la suite de laquelle il mourut, laissant une mémoire exécree.

Les Anglais l'enterrèrent à Tadoussac, avec les honneurs militaires dus à son rang de lieutenant de David Kirk ; mais après le départ des navires, les sauvages, considérant sans doute le sol de leur patrie comme souillé par le dépôt d'une pareille dépouille, violèrent sa sépulture et dispersèrent les membres du cadavre de ce malheureux.

David Kirk maltraita les pères religieux et les catholiques ses prisonniers, tandis qu'il laissait toute liberté à ceux des prisonniers français qui étaient calvinistes. En arrivant à Plymouth on apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre et que la prise de Québec avait eu lieu trois mois après sa conclusion ; ce qui fit comprendre à Kirk que sa conquête ne lui resterait pas. La Rochelle avait été pris le 28 octobre 1628. Champlain et ses compagnons entrèrent en France par Rouen, puis Champlain se rendit à Paris où il vit le cardinal et fut introduit au Roi ; ce fut alors qu'on s'occupa de demander la remise de Québec et du Canada à la France.

Pendant la guerre, Richelieu avait bien songé à envoyer des vaisseaux de guerre à la colonie, et il avait confié une escadre de sept vaisseaux au commandeur de Rasilly qui devait convoyer quelques navires de commerce ; cette flotte était réunie à La Rochelle lorsque les succès et les victoires de la France amenèrent le traité de Suze entre la France et l'Angleterre et rendit l'envoi des vaisseaux de guerre inutile. Alors quatre navires de commerce partirent de La Rochelle pour Québec, sous le commandement général du capitaine Daniel qui montait un navire armé de quelques canons.

Ces navires furent séparés par la brume et le capitaine Daniel, au lieu de se rendre à Québec, alla sur la côte du Cap Breton où il prit un fort dont les Anglais s'étaient emparés ; là resta le P. Vimont.

Un autre navire fut côté sur les plages acadiennes et le P. Noyrot avec le Frère Malo, Jésuites se noyèrent. — Un autre navire alla prendre côté en Espagne et le quatrième relâcha en France. Tout cela explique l'isolement dans lequel s'était trouvé Champlain pendant l'année 1628 et jusqu'en juillet 1629, époque de la reddition de Québec.

Tous ces malheurs furent peut-être, en somme, favorables à la Nouvelle-France ; car ils engageaient dans la question l'honneur national et attiraient l'attention sur cette possession lointaine de la France.

Pendant qu'on songeait à se faire remettre Québec et le pays, les frères Kirk essayaient à tirer parti de leur conquête par le commerce de la traite pendant l'année 1630.

Les Rois d'Angleterre avaient été très-libéraux dans les concessions qu'ils avaient accordées en Amérique à leurs armateurs. Jacques Ier avait donné à Sir William Alexander, en 1620, une étendue de terrain qui comprenait la Gaspésie, la Nouvelle-Ecosse et une partie du Maine actuel. Charles Ier renouvela ce privilège à Sir William Alexander, en l'étendant. Il était permis au concessionnaire de créer 150 baronnets, dits de la Nouvelle-

Ecosse et qui entraient à ce titre dans la noblesse du royaume. Sir William, assez bon marchand, vendit grand nombre de ces titres auxquels devait être attachés un fief, la somme de £250 sterlings chacun : il réalisa ainsi une somme considérable au moyen de laquelle il songeait à se créer un petit royaume, dépendant de la Grande-Bretagne.

XXII.

La seconde *patente* accordée à Sir William Alexander, depuis Lord Sterling, contenait une foule de clauses bien propres à faire surgir plus tard de grandes difficultés ; un grand nombre de ces clauses étaient assez difficiles à interpréter et le document entier, qui est très-long, est encore assez singulier dans sa forme ; pour en donner une idée, il suffira de lire le passage suivant, qui suit l'enumeration des grands titres de propriété :

" Nous accordons aussi la possession des maisons, édifices construits ou à construire, jardins, plaines, bois, marais, chemins, routes, eaux, étangs, ruisseaux, prés, pâturages, moulins ;—chasse des oiseaux et des bêtes fauves, pêches, tourbes et tourbières, charbons et charbonnières, lapins et garennes, colombiers et pigeonniers, ateliers, forges, bruyères, genêts, forêts, bois de haute futaie, bois taillis, arbisseaux, carrières, matières à faire de la chaux, avec cours de justice et leur ressort, droit de seigneur sur les vasieux, droit de remise, droit d'aubaine dans les mariages ; droits de fourche et lieux patibulaires, culs-de-sosse, droit de franchecour, etc., etc.

La charte de Sir William couvrait une partie du terrain concédé à la Compagnie de la Nouvelle-France. D'un autre côté nous avons vu qu'en 1620 les *Pilgrim Fathers* avaient en vertu d'une concession, établi une colonie à la nouvelle Plymouth et qu'une société, nommée la société de Plymouth, avait été formée. En sorte que le terrain, si longtemps contesté de la Nouvelle-France, avait été cédé à deux compagnies anglaises et à une compagnie française.

La petite colonie de Plymouth avait pris pied et s'était fortifiée. Bientôt une autre petite colonie vint se fixer dans la Baie de Massachusetts. Bon nombre de ministres et de laïcs protestants s'étaient séparés en Angleterre de la religion d'état et avaient reçu, de ce fait, le nom de *non conformistes*. Plusieurs d'entre eux, désirant habiter une partie de l'Amérique, non pour y établir la liberté de conscience pour les autres, mais pour y établir la liberté de conscience pour eux, s'adressèrent à la Compagnie de Plymouth, qui avait reçu la concession de tous les terrains situés entre les 40° et 48° degrés de latitude, pour en obtenir des terres, et on leur accorda le pays situé dans les limites s'étendant à trois milles au nord de l'embouchure de la Rivière Merrimac et à trois milles au sud de la Rivière Charles, près du Boston actuel.

Vers 1628 cette compagnie envoya des colons dans le Massachusetts : les uns allèrent à un lieu nommé *Cape Anne*, les autres à Naumkeak, lieu qu'ils appellèrent *Salem*, nom qui se conserve encore. Endicott était chef de cette émigration.

L'année suivante ils demandèrent une charte qui leur fut accordée par Charles Ier et qui leur donnait le droit de faire des lois et de gouverner le pays. Un des premiers soins des colons fut de renvoyer en Angleterre deux individus, du nom de Brown, membres de l'association, à cause de leurs croyances religieuses ; ils étaient tous deux de l'Eglise anglicane.

En 1630 Winthrop et quelques autres gentilshommes de la compagnie voulurent aller s'établir dans cette colonie et y apporter leur charte, dans le but de s'y constituer dans l'état le plus indépendant et le plus séparé possible. Cette charte portait que les (*freemen*) habitants éliraient un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et dix-huit *assistants* ou conseillers pour gouverner le pays : ces fonctionnaires étaient éligibles annuellement.

Le nouvel établissement fut fondé sur la Rivière Charles (*Charles River*) ; mais on rencontra là des difficultés qui firent bientôt transporter le siège de la nouvelle petite république (c'en était déjà une) au lieu appelé par les Sauvages *Chauouamout* et que les colons anglais appellent les Trois Montagnes, *Tremont* : ce fut là la fondation de Boston en 1630.

Il y avait alors deux établissements distincts dans le Massachusetts, à Plymouth et à Boston. Et c'est à peu près dans le même temps que la Nouvelle-Angleterre se fondait ainsi que la Nouvelle-France voyait revenir les colons éloignés du pays en 1629, et que le petit peuple canadien commençait réellement à se constituer.

Bien des voyageurs ont fait le rapprochement entre ces deux